

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 V.149 Vœu relatif à la solidarité avec les salariés de Tati.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu relatif à la situation des salariés de Tati adopté par le Conseil de Paris des 27, 28 et 29 mars 2017, suite à l'annonce de la vente par le groupe Eram de sa filiale Agora Distribution ;

Considérant la lettre adressée par la Maire de Paris à l'ancien Premier Ministre Bernard Cazeneuve afin que l'État mette tout en œuvre pour sauvegarder l'entreprise et protéger les 1700 salariés et la mobilisation du gouvernement précédent ;

Considérant l'attachement de la Ville de Paris à la défense de l'emploi du Paris populaire qui domine le quartier de Barbès depuis 1948, serait un coup très dur porté à la vie et aux commerces de quartier, au 18^e arrondissement et au-delà ;

Considérant également le magasin Tati du 106 boulevard Diderot dans le 12^e arrondissement ;

Considérant la forte mobilisation syndicale et le suivi de la grève par les salariés ;

Considérant le placement en redressement judiciaire de l'enseigne par le tribunal de commerce de Bobigny le 4 mai dernier ;

Considérant l'examen des offres par les trois comités d'entreprise des sociétés d'Agora Distribution réunis au cours de la semaine du 22 mai ;

Considérant la décision du tribunal de Bobigny du 29 mai dernier de renvoyer au 19 juin l'examen des offres de reprise de l'enseigne Tati, à la demande du comité d'entreprise de Tati ;

Considérant que les 3 entrepreneurs potentiels, le groupe Philippe Genestet (GPG, fondateur de Gifi), le consortium formé par la Foir'Fouille, Stokomani, Centrakor, Maxi Bazar et Dépôt Bingo, et à fortiori le groupe Babou, ne s'engagent pas à ce jour à reprendre la totalité des salariés et des magasins, et on donc jusqu'au 19 juin pour améliorer leurs propositions en termes de reprise des salariés ;

Considérant que le groupe Eram refuse d'assumer sa responsabilité sociale vis-à-vis des salariés ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris exprime son soutien aux salariés dont les emplois sont menacés,
- Que la Maire de Paris s'adresse à la Ministre du travail afin que l'ensemble des emplois soient sauvegardés et que, si des licenciements devaient avoir lieu, un plan social exemplaire soit mis en place par le groupe Eram, tant sur le plan des indemnités, que des mesures de formation et d'accompagnement, en particulier pour les nombreux salarié-e-s seniors,
- Que la Maire de Paris interpelle les repreneurs potentiels pour appuyer l'exigence du maintien des emplois et l'amélioration des offres présentées le 19 juin.